

# EXPOSITION CANINE NATIONALE

avec attribution du CACS de la SCC



# VILLENEUVE sur LOT

Parc des Expositions - Avenue de Fumel - 47300 Villeneuve sur Lot



## DIMANCHE 21 MAI 2017



### PARTICIPATION AUX FRAIS\*

*Le tarif dégressif n'est valable que si le propriétaire est le même pour tous les chiens engagés.*

1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris) .....	30 €
2 <sup>e</sup> chien (appartenant au même propriétaire) .....	28 €
3 <sup>e</sup> chien (appartenant au même propriétaire) .....	25 €
4 <sup>e</sup> chien et suivants (chacun) .....	20 €
Puppy, Baby, Vétéran (doivent être les derniers inscrits) .....	18 €
Meute (donnant droit à l'engagement de 6 chiens en individuelle) .....	55 €
A partir du 7 <sup>e</sup> chien en individuelle (pour les meutes) .....	11 €
Cage (sur réservation uniquement) .....	5 €
Chien ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé) .....	10 €
Lot d'affixe, de reproducteur, Paire, Couple** .....	10 €
Jeune présentateur** .....	8 €

\*Engagements uniquement sur place le jour de l'exposition

\*Adhérents ACT47 à jour de la cotisation 2017 : Un chien gratuit. Engagement par courrier uniquement, avec copie de la carte d'adhérent.

Entrée des exposants : l'accusé de réception permet l'entrée d'une seule personne ; à partir de 2 chiens, une seconde entrée gratuite sera accordée

Nombreux prix et récompenses

**Concours jeunes présentateurs**

**VENTE DE CHIOTS :  
06 84 50 97 11**

**Parking gratuit**

**CAGES : 5 €**

sur réservation uniquement  
Les exposants amenant leur cage sont priés de ne pas empêcher la circulation dans les allées près des Rings

### NOUVELLE ORGANISATION !

- Début des jugements à partir de 9h00 pour les classes **Puppy, Baby, Jeunes, Vétéran**  
Entrée des chiens de 8h à 11h – sortie libre
- Début des jugements à partir de 13h30 pour les classes **Intermédiaire, Ouverte, Travail & Champion**  
Entrée des chiens de 8h à 11h – sortie libre

**2 Rings d'honneur !**

- 🕒 **11h30 : BEST PUPPY – JEUNES – VETERANS – COUPLES – PAIRES**
- 🕒 **17h : BEST ADULTES – LOTS D'AFFIXE & DE REPRODUCTEUR – MEUTES JEUNES PRESENTATEURS**

### JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements ou les indisponibilités des juges

**1<sup>er</sup> groupe**  
Berger Allemand ..... M. MOULINIER  
Berger de Picardie, des Pyrénées face rase, poil long, Schapendoes, Berger Blanc Suisse, Bouviers Australien, des Ardennes, des Flandres, Chien de Berger Catalan, Chiens de Berger Belge, Shipperke, Bergers de Beauce, de Brie, shetland, Bobtail, Welsh Corgi (Cardigan, Pembroke), Berger Bergamasque, Berger de Maremme et des Abruzzes, Berger Australien, kelpie Australien, Chien Loup Tchecoslovaque, Colley, Bearded Collie, Border Collie, Bergers Hongrois, Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Chiens de Berger Polonais, Berger de Russie Méridionale, Chien de Berger Roumain de Mioritza/ des Carpathes, Chien de Berger de Majorque et autres races du groupe ..... M. MEDARD-MANGIN

**2<sup>e</sup> groupe**  
Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer, Shar Pei, Rottweiler, Cane Corso, Mâtin Napolitain, Tosa, Cimarron Uruguayen, Chien de Berger Yougoslave, Aidi, Dobermann, Fila de San Miguel, Fila Brasileiro, Boxer, Dogues Argentin, Allemand, des Canaries, Majorquin, de Bordeaux, Bulldog Anglais, Bullmastiff / Mastiff, Chien de Berger d'Anatolie, Terre Neuve / Landseer, Hovawart, Léonberg, Mâtin Espagnol, Mâtin et Montagne des Pyrénées, Chien de Castro Laboreiro, Chien de la Serra Estrela, Mâtin de l'Alentejo, St Bernard, Chiens de Berger du Massif du Karst, d'Asie Centrale, du Caucase, Dogue du Tibet, Bouviers Suisses, et autres races du groupe ..... M. JOUANCHICOT

**3<sup>e</sup> groupe**  
Fox Terrier (poil lisse, poil dur), Terrier Révérend Russell / Jack Russell, Terrier Anglais d'Agrément, Terriers Divers, Bull Terrier, Terrier Australien, Sealyham Terrier, Terrier d'Écosse, Staffordshire Terrier, Bull Terrier, Bull Terrier du Staffordshire, Australian Silky Terrier, Terrier du Yorkshire, Jagd Terrier, et autres races du groupe ..... M. GAUVRIT

**4<sup>e</sup> groupe**  
Tout le groupe ..... Mme DUPOUY

**5<sup>e</sup> groupe**  
**Spéciale chow chow** ..... M. CHAGNARD  
Chiens Nordiques, Husky Sibérien, Samoyède, Malamute de l'Alaska, Chien d'Ours de Carélie, u Cursinu, Akita Américain, Chien de Canaan, Chien du pharaon, Chien nu Mexicain, Chien nu du Pérou, Basenji, Eurasier, Akita Inu et Spitz du Japon, Spitz Allemand et Italien Volpino, Podencos, Cirneco de l'Etna, et autres races du groupe ..... M. BLANGINO

**6<sup>e</sup> groupe**  
**Spéciale Porcelaine** ..... M. LAFON  
Griffons Vendéens, Billy, Poitevin, Français, Chien de St Hubert Grand Anglo Français, Bleu de Gascogne (grand, petit et griffon), Gascon Saintongeois, Chien Courant de Bosnie à poil dur, Chien Courant d'Istrie, de Posavatz, Serbe, Yougoslave, Slovène, Espagnol, Anglo Français de Petite Vénerie, Ariégeois, Beagle Harrier, Harrier, Beagle, Basset Artésien Normand, chien d'Artois, Fauve de Bretagne (griffon, basset), Griffon Nivernais, Chien Courant Italien, Chien Courant Polonais, Chiens Courants Suisses, Chien Courant Slovaque, Basset Bleu de Gascogne, Basset Hound, Basset des Alpes, Chiens de Rouge, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback, et autres races du groupe ..... M. RHUL

**7<sup>e</sup> groupe**  
**Spéciale Braque Allemand, Spéciale Griffon Korthals,**  
Braque du Bourbonnais, Braque Italien et Spinone  
Braque St Germain, Braque Français, Drahthaar, Braque de Weimar, Perdigueros de Burgos, Braques de l'Ariège, Hongrois, Chien d'arrêt Portugais, Épagneul de Munster, Épagneul Breton, Braque d'Auvergne, Épagneul Français, Pointer, Langhaar, Épagneuls Bleu de Picardie, Picard, de Pont Audemer, de St Usage, Barbu Tchèque, Setters Anglais, Gordon, Irlandais, et autres races du groupe ..... M. CASTANET

**8<sup>e</sup> groupe**  
Cocker Américain ..... M. BLANGINO ou M. JOUANCHICOT  
**Spéciale Barbet, Lagotto, Chiens d'eau**  
English Springer Spaniel, Cocker Spaniel Anglais  
Retriever Golden, Retriever du Labrador, Chien d'oyseil Allemand, et autres races du groupe ..... Mme RAULT

**9<sup>e</sup> groupe**  
Bichons, Petit Chien Lion, Coton de Tuléar, Caniche, Griffon Belge, Bruxellois, Petit Brabançon, Chien Chinois à crête, Chien du Tibet, Chihuahua, King et Cavalier King Charles Spaniel, Épagneul Pékinois et Japonais, Épagneul Nain Continental, Petit Chien Russe, Bouledogue Français, Carlin, Terrier de Boston, et autres races du groupe ..... M. KLEIN

**10<sup>e</sup> groupe**  
Barzoï, Greyhound, Whippet, Lévrier Afghan, Saluki, Lévrier Irlandais, Lévrier Écossais, Lévrier Espagnol, Azawakh, Sloughi, Petit Lévrier Italien, Lévrier Hongrois, Lévrier Polonais, reste du groupe ..... M. VILANOVA

### JUGEMENTS À DES HORAIRES PRÉCIS :

*l'heure des jugements sera communiquée par courrier ou sur le site de CEDIA, l'arrivée des chiens doit se faire 1 heure avant et au maximum jusqu'à 11 h 00.*

**SORTIE DES CHIENS AUTORISÉE APRES LES JUGEMENTS POUR LES CHIENS NON CLASSES**

**CADEAUX À CHAQUE EXPOSANT**

**Races invitées :**

**Jack Russell – Berger blanc suisse – Bouviers suisses  
Engagements gratuits**

**Confirmation seule : Samedi 20 Mai de 15h à 17h  
Juge : M. MEDARD MANGIN (voir en dernière page)**

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS  
(Closing date / fecha de cierre)**

**LE 2 Mai 2017 date de réception**

### ANIMATIONS TOUTE LA JOURNÉE SUR LE RING D'HONNEUR

*(all day animations in the ring of honor / animacion todo el dia en el ring de honor)*

**VOS ENGAGEMENTS DEVRONT ÊTRE ENVOYÉS À :**  
*(entrance fee sent to / inscripciones a mandar a)*

**CEDIA - Exposition de Villeneuve sur Lot - 31230 COUEILLES  
Accompagnés obligatoirement :**

- du montant des frais (établis à l'ordre de l'A.C.T.47)
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe Champion ou Travail
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux appartenant à la 2<sup>e</sup> catégorie
- **Etrangers : paiement par mandat international uniquement -**  
*(foreigners : international money order only / extranjeros : giro postal unicamente)*

**Tout engagement incomplet sera retourné**

**L'engagement par Internet est recommandé : <http://cedia.fr>  
Paiement par carte bancaire sécurisé**

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

**HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30 et jusqu'à 11h00. Les jugements commencent à 9h00

**LOGEMENT** - Des cages seront mises à la disposition des propriétaires qui en auront acquitté les frais. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** - Les chiens non classés pourront sortir après les jugements. Sortie des chiens classés à 17h00. Une cafétéria sera installée dans l'enceinte de l'exposition.

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRESENTATION** - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour le calcul des âges sont les dates anniversaire et le jour du jugement

### \* CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

**BABY** - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

**VETERAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

### AUTRES CLASSES

**MEUTES** - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

**Chiens Courants** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

**Terriers-Teckels** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**Teckels** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**LOT D'AFFIXE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEURS** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le règlement des engagements par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de l'ACT47 doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Tout engagement sans règlement sera retourné

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** : La clôture est fixée au 2 mai 2017. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

### REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
  - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
  - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
  - b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.
- Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) vétérinaire et le (la) meilleur(e) champion ayant reçu le qualificatif «Excellent».

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés «Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

### CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- Gr. 1** : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_\_\_ 15 mois
- Gr. 2** : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_\_\_ 15 mois
- Gr. 5** : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Eta, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland \_\_\_ 15 mois
- Gr. 6** : Rhodesian Ridgeback \_\_\_ 15 mois
- Gr. 8** : Retrievers \_\_\_ 15 mois
- Gr. 9** : Epagneuls Pékinois et Japonais \_\_\_ 10 mois
- Gr. 10** : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski \_\_\_ 15 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 78 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

### TRÈS IMPORTANT

#### Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1er Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine à l'exception de ceux nés en France avant le 28/08/2008.

### OBLIGATIONS SANITAIRES :

**2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

# ACT 47 - ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LOT ET GARONNE

affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (reconnue d'utilité publique)



Renseignements : 06 84 50 97 11



# VILLENEUVE SUR LOT



Dimanche 21 Mai 2017



**DEMANDE D'ENGAGEMENT à renvoyer à Cédia - Exposition de Villeneuve sur Lot - 31230 COUEILLES**

Race : \_\_\_\_\_

Taille : \_\_\_\_\_ Couleur : \_\_\_\_\_ Poil : \_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_

### Précisions indispensables pour les races suivantes

<b>Variété</b> : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	<b>Taille</b> : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	<b>Couleurs</b> : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	<b>Poil (nature ou longueur)</b> : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahua, Petit Chien Russe.	<b>Poids</b> : Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental
---	---	---	--	---

N° tatouage ou transpondeur : \_\_\_\_\_

N° Livre d'Origines : \_\_\_\_\_

Nom du chien : \_\_\_\_\_

**Réservé à la Société**

N° d'arrivée :

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Producteur : \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le chien est-il à confirmer ? OUI  NON   
(Confirmation autorisée et gratuite pour les chiens exposés)

Classe d'engagement : Intermédiaire  Ouverte  Travail  Champion  Jeune  Puppy  Baby  Vétéran   
Ne Concourant pas  Meute  **Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte**

- remplissez la grille d'engagement ci-dessus et le volet de calcul
- envoyez la feuille à **CEDIA - exposition de Villeneuve sur Lot - 31230 COUEILLES**, accompagnée de :
  - son règlement libellé à l'ordre de ACT47 (chèque bancaire ou mandat - pour les étrangers, mandat cash ou virement uniquement). Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés.
  - des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion
  - du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2<sup>e</sup> catégorie

OU

- **inscrivez vous sur le site [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr), paiement par CB sécurisé (recommandé).**  
Les engagements par fax ou par mail seront refusés, les engagements internet non payés ne seront pas pris en compte
- **Pour vous engager à la séance de confirmation seule :**  
remplissez le bulletin d'inscription au dos, et renvoyez-le accompagné de son règlement à l'ordre de l'ACT 47 - Maison de la Vie Associative - 54 rue de Coquard - 47300 VILLENEUVE SUR LOT ou inscrivez-vous sur le site [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)

**L'ENVOI D'ESPÈCES EST RIGOREUSEMENT INTERDIT**

**Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Signature  
du propriétaire :

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS		Sommes adressées
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris)	30 €	
2 <sup>e</sup> chien	28 €	
3 <sup>e</sup> chien	25 €	
Suivants (chacun)	20 €	
Puppy ou Baby	18 €	
Vétéran	18 €	
Chien ne concourant pas (chacun)	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	55 €	
Chien supplémentaire dans la meute	11 €	
Cage (sur réservation uniquement)	5 €	
Carte accompagnateur (chacune) gratuit pour les enfants de moins de 12 ans	_____ x 4 €	
Adhésion ACT47 (facultatif)	15 €	
Total :		

**Adhérents ACT47 2017 : Un chien gratuit ou 50% sur la 1<sup>re</sup> meute Uniquement par courrier.**

Joindre obligatoirement la photocopie de la carte d'adhérent

#### Mode de paiement

- 1  Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ACT47  
2  Mandat cash 3  Mandat international

**En cas d'engagement de plusieurs chiens, les classes puppy et vétéran et ne concourant pas ne peuvent être comptées comme 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> chien.**

#### Jeune présentateur :

pour les enfants âgés de 6 à 17 ans - Engagement sur place - 8 €  
**Lot d'Affixe, Lot de Reproducteurs, Couple, Paire :**  
engagement sur place - 10 €

**CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 2 Mai 2017**  
**(date de réception - Attention aux lenteurs du courrier)**

# liste des hotels et accès



## Hôtel des Remparts

1 r Etienne Marcel  
47300 Villeneuve sur Lot  
☎05 53 70 71 63 - mobile : 06 70 44 39 17

## Le JD Gascogne

31 av Gal Leclerc  
47300 Villeneuve sur Lot  
☎-fax : 05 53 70 06 48

## L'Epicurien

29 av Lazare Carnot  
47300 Villeneuve sur Lot  
☎05 53 49 00 50 - fax : 05 53 70 15 86

## L'europeén

23 r Arnaud Daubasse  
47300 VILLENEUVE SUR LOT  
☎09 64 01 48 31

## HOTEL DE FRANCE

Abbaheche Saïd  
1 r Darfeuille  
47300 VILLENEUVE SUR LOT  
☎05 53 70 39 33

## Hôtel des Platanes

40 bd Marine  
47300 VILLENEUVE SUR LOT  
☎05 53 40 11 40

## Hôtel La Résidence

17 av Lazare Carnot  
47300 Villeneuve sur Lot  
☎05 53 40 17 03

## Ibis Styles

Brignol Nord  
47300 VILLENEUVE SUR LOT  
☎05 53 40 04 40 - fax : 05 53 40 09 10

## Le Glacier

11 bd Georges Leygues  
47300 Villeneuve sur Lot  
☎05 53 70 70 14

## Le Moulin de Madame

rte Casseneuveil  
47300 Villeneuve sur Lot  
☎05 53 36 14 40



## INSCRIPTIONS EN CLASSE TRAVAIL ET CHAMPION

- **Pour la classe travail :**  
joindre la copie de l'attestation SCC autorisant l'inscription du chien dans cette classe
- **Pour la classe Champion :**  
joindre la copie de l'homologation du titre de champion (national ou international)

**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE DU SAMEDI 20 MAI de 15h00 à 17h00**

à renvoyer, accompagné de votre règlement à ACT 47 - 54 rue de Coquard - 47300 VILLENEUVE SUR LOT - 06 84 50 97 11

Race \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_

Identification : \_\_\_\_\_ N° L.O.F. : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Nom du Producteur : \_\_\_\_\_

Nom du Propriétaire : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

**Tarif de l'engagement : 30 € à l'ordre de l'ACT 47.  
Joindre la copie du passeport pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie.**

**Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de votre accusé de réception**